



Flex office à Descartes : l'administration avance à marche forcée !

Chers·e·s collègues,

Haro sur l'immobilier de l'Etat ! Le 8 février dernier, la première ministre a signé [circulaire relative à la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat](#) qui est pour l'ensemble des agents une très mauvaise nouvelle. Sous des dehors de novlangue managériale et de prise en compte de l'air du temps, c'est bel et bien la généralisation du flex office qui dicte le gouvernement aux administrations. **Et notre ministère, zélé, tente déjà de suggérer le « flex » comme modèle pour le réaménagement de Descartes.**

[Retrouver la présentation et l'analyse CGT de la circulaire dans notre CR du CSA du 7 juin en lien](#)

▪ Le flex office, qu'est-ce que c'est ?

Derrière l'anglicisme se cache la fin des postes de travail individuels pour les agents. Plus de bureau attribué à telle personne mais des espaces connectés où l'on peut venir brancher son ordinateur portable et travailler. **Le « flex office » ou « flex desk » ce sont des bureaux flexibles et partagés entre plusieurs utilisateurs** : quand vous êtes en télétravail ou simplement absent, c'est votre collègue qui prend la place car il n'a lui-même plus de bureau à lui ! C'est donc aussi l'obligation de ranger son poste de travail et de le libérer le soir, les affaires personnelles sont rangées dans un casier. Premier arrivé, premier servi ! Car avec le flex office, il n'y a plus autant de postes de travail que d'agents, on partage les bureaux... Le flex office peut être le corollaire du développement du télétravail ou juste une volonté de l'employeur de rationaliser les coûts liés à ses locaux – ou les deux à la fois ! On y exploite toutes les absences qu'elles soient liées aux arrêts maladies, congés ou déplacements mais aussi les moments en réunion : il y a toujours une bonne raison de céder sa place. Evidemment le flex office est toujours vendu à grand renforts de discours soi-disant modernes et de développement d'espaces connexes (tisanerie, espaces modulables...) pour nous mettre des paillettes plein les yeux mais c'est une vraie dégradation des conditions de travail !

▪ Pourquoi le flex office pose problème : perte de repères et déshumanisation

Si l'open-space déshumanise, le flex-office exproprie ! Le bureau du salarié du tertiaire ou de l'agent administratif est son territoire et son outil de travail. **Lui retirer sa place de bureau, c'est le déposséder de son outil de travail.** Ne plus avoir de repère peut provoquer un sentiment d'insécurité préjudiciable et nuire à la santé. *« La stabilité d'un individu se construit par des habitudes, un système de référence. S'il faut tout reconstruire tous les jours, c'est extrêmement dangereux pour l'équilibre. Le Flex entraîne une précarisation de la personnalité par manque de repères »*, dénonce Sylvaine Perragin, psychothérapeute et consultante. **De nombreux autres experts alertent sur la déstabilisation et la déshumanisation à l'œuvre dans l'instauration du flex :**

dispersion des équipes, appauvrissement de la communication (il faut s'envoyer des mails pour se retrouver, on ne se parle plus que par messagerie...), isolement des salariés, sentiment d'être interchangeable, nouvelles charges et difficultés pour l'encadrement... Comment animer et valoriser les collectifs de travail quand ils sont éparpillés ?

▪ **Quand circulent à Descartes des plans qui vendent le flex...**

L'administration avance à marche forcée sur le réaménagement du site Descartes qui doit accueillir la relocalisation des 75 agents du SIES dont le bail Tour Mirabeau prend fin en décembre 2024. Elle veut en profiter pour intégrer également les agents des services administratifs du pavillon Boncourt (SCBCM, Delcom, MECAE, CCSP) et ce sont donc au final 140 postes de travail qui seraient à créer. **Le projet est d'ores et déjà bien avancé et de premiers plans circulent** : après avoir sollicité les agents dans des réunions au lab du 110bis pour connaître « leurs besoins », les directions DGESIP et DGRI ont travaillé avec un cabinet de conseil, Parella, qui leur a proposé deux types d'implantation de locaux. Une première est dite « classique » et préserve l'attribution d'un poste par agent. La seconde est dite « agile » et propose un ratio de 60 postes de travail pour 80 agents : **voici donc qu'arrive le flex office au ministère !** le cabinet met le paquet pour vendre le flex : avec l'espace libéré, voilà que l'on peut créer de nombreuses salles et espaces de réunion et qu'on dégage l'espace pour 1 cafétéria de 63m²... Mais tous ces m² sont conquis sur les bureaux dont les agents ne sont plus titulaires !

▪ **Une absence de concertation avec les représentants du personnel**

Evidemment l'administration s'est bien gardée de présenter tous ces plans aux représentants des personnels et dans les instances compétentes. Les plans sont diffusés par les encadrants qui sont amenés à en discuter avec leurs équipes, dans un cadre hiérarchique ! Ce n'est sans doute pas la meilleure façon de libérer la parole des agents... De fait, depuis le début de l'opération, les organisations syndicales ont été soigneusement écartées. Une présentation générale du programme du calendrier des travaux sur l'ensemble des sites du ministère avait été faite aux organisations syndicales fin octobre 2022. [Nous en rappelons les grandes lignes dans un message du 14 mars.](#) Depuis nous n'avons plus que des bruits de couloir ! [La CGT a obtenu une réunion bilatérale avec la DGESIP en janvier 2023](#) qui a permis d'obtenir quelques informations (voir notre compte rendu en PJ). Ce n'est que le 4 juillet que les organisations syndicales seront reçues pour un groupe de travail alors que les concertations dans les directions auront pris fin ! Le CSA du 30 mai a adopté une motion demandant l'arrêt du plan Horizon 2024. Depuis la diffusion des plans, les organisations syndicales ont demandé une réunion en urgence de la formation spécialisée (ex CHSCT) sur le sujet : le déploiement du flex office, s'il est confirmé, impacterait durablement et considérablement les conditions de travail des personnels. Il est nécessaire d'aborder le réaménagement du site Descartes sous cet angle et pas seulement sous l'angle de la réduction des coûts... S'il le faut, les organisations syndicales demanderont une audience à la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche !

La CGT Éduc'action administration centrale revendique :

- le maintien des bureaux individuels et la garantie de non déploiement du flex-office
- une surface minimale de travail de 10 m² par personne ;
- la garantie du maintien des bureaux fixes et le refus des open-space ;
- une réelle association des agents et de leurs représentants à ce projets de réimplantation des locaux.

Nous restons évidemment à votre disposition pour toute demande d'information ou de précision.